

[ACTUALITES CONCURRENCE]

Concentrations

Les acquisitions de Canal + décodées par l'Autorité

L'AdIC a successivement annoncé les 28 mars et 17 avril derniers l'ouverture de phases d'examen approfondis (phase II) des acquisitions par le Groupe Canal + respectivement, d'une part, de TPS et Canalsatellite et d'autre part, de Direct 8, Direct Star, Direct Production, Direct Digital et Bolloré Intermédia, en raison des « *doutes sérieux d'entraves à la concurrence* ».

En ce qui concerne le rachat de TPS et Canalsatellite, rappelons que Canal + s'est vue forcée de renotifier l'opération à la suite du retrait de l'autorisation de 2006 survenu en septembre 2011, l'AdIC ayant considéré que Canal + n'avait pas respecté ses engagements (voir la *Lettre économique n° 116*). Quant au rachat de Direct 8, Direct Star, Direct Production, Direct Digital et Bolloré Intermédia, l'AdIC a estimé lors de la phase I que les engagements proposés par Canal + « *ne suffiraient pas à remédier de façon efficace aux effets de l'opération [...] sur le fonctionnement de la concurrence sur les marchés concernés* ».

Affaires à suivre...